

10^c Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après le refus de l'Allemagne. Les premières sanctions. Ce ne sont que des indications. — La Conférence de Londres. Lloyd George sur tous les problèmes a pris position contre la France. — Sera-ce la rupture ? Les répercussions qui en découleraient. — L'Italie en pleine discorde civile. Le fascisme et sa signification politique.

Dès la réception de la réponse négative de l'Allemagne relative aux paiements de compensation, M. Poincaré a ordonné l'application immédiate de sanctions.

Les mesures de rétorsion appliquées, au nombre de cinq, ne sont que des coups d'épingle. Du moins, elles constituent une heureuse indication : elles établissent la ferme volonté des dirigeants français, d'une part de secourir la tyrannie britannique en ce qui touche à l'exécution du traité de Versailles, d'autre part d'obtenir de l'Allemagne autre chose que de vagues promesses jamais tenues.

D'ailleurs, si le besoin s'en fait sentir, des mesures plus sérieuses entrèrent progressivement en vigueur pour inciter l'Allemagne à réfléchir et à renoncer à sa tactique dilatoire.

El puis, à la veille de la Conférence de Londres, M. Poincaré n'a pas voulu engager d'emblée l'avenir : il a tenu à réserver quelque « jeu », pour les entretiens en perspective.

Ainsi, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont prévenues sans ambiguïté possible de nos intentions. Par la mise en application des sanctions, M. Poincaré, d'un côté indique à l'Allemagne que l'heure de l'exécution a sonné, de l'autre aux alliés et spécialement aux Anglais que nous sommes décidés à agir pour notre propre compte, en toute indépendance.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, Lloyd George, à la veille de la Conférence, a tout fait pour rendre impossible l'accord.

Sans exagération, on peut dire que sur toutes les questions à l'ordre du jour : réparations, dettes interalliées, paiement de compensations, problème oriental, etc., il a par des déclarations catégoriques pris nettement position contre les conceptions françaises.

Méthode déplorable et bien faite pour amener la rupture. Car, en s'engageant à fond, Lloyd George s'est interdit la possibilité de concessions véritables, autrement que verbales.

Bref, l'accord ne peut désormais s'effectuer que dans la direction générale de la politique britannique.

Cette direction, nous ne la connaissons que trop.

Dans l'ordre politique : réconciliation générale des peuples européens, désarmement total, élimination de la France du Proche-Orient, seconde édition revue et aggravée de Genève ; de là cette conséquence ; nous resterions sous la menace allemande, n'ayant pour tout espoir qu'un vague et aléatoire appui de l'Angleterre.

Dans l'ordre financier : moratorium au profit de l'Allemagne, réduction des dettes allemandes de toutes sortes ; de là cette conséquence : nous devrions passer au compte profits et pertes toute notre dette intérieure et aussi la grande majorité des sommes que nous avons avancées pour restaurer nos régions dévastées. En d'autres termes, c'est la France qui devrait payer elle-même tous les frais de sa reconstruction.

Non, décidément, nous ne pouvons nous résigner à semblables perspectives.

Et si la Conférence de Londres ne nous apporte pas autre chose, sa durée sera brève et c'est un échec qu'il faudra enregistrer.

Est-ce donc la rupture en perspective ? Il n'est pas impossible.

Aussi convient-il d'envisager dès maintenant quelles en seraient les répercussions.

Tout d'abord ce serait la substitution au Traité de Versailles, — fondé sur la solidarité interalliée, devenu caduc par la désagrégation de cette

solidarité — d'un traité direct entre la France et l'Allemagne.

Ce traité serait fondé sur des garanties militaires et des garanties d'intérêts.

Les premières devraient assurer notre pleine sécurité et établir incontestablement notre supériorité sur le Reich.

Quant aux garanties d'intérêts, elles pourraient apporter des avantages non seulement à la France, mais aussi à l'Allemagne.

Il n'est pas obligatoire que l'Allemagne ne tire, au moins indirectement, aucun bénéfice de sa participation à la restauration de nos ruines.

Nous l'avons déjà indiqué : quoiqu'il répugne à nos sentiments on peut, on doit trouver une formule de collaboration économique avec le Reich qui permette tout à la fois, à la France d'être secondée dans son œuvre immense de reconstruction, à l'Allemagne de ne pas succomber tout en nous aidant largement.

Et il semble malheureusement que nous n'ayons pas d'autre issue puis que notre dessein de concilier notre accord avec l'Angleterre et l'exécution par l'Allemagne, n'a donné que des résultats négatifs.

Est-ce à dire que cette politique ne comporte pas de risques ? Nullement.

C'est ainsi que, la rupture avec nos alliés nous privant de la sanction de leur appui, nous serions peut-être amenés à faire une démonstration de force vis-à-vis de l'Allemagne. Mais cette démonstration, seulement possible, serait toute passagère.

D'un autre côté, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis peuvent, à titre de représailles à notre égard, exiger le règlement de leurs créances et exercer vis-à-vis de nous une sorte de blocus financier.

Ce dernier risque est le plus grave. Nous éprouvons, néanmoins, quelques difficultés à croire que Londres et Washington se montrent plus exigeants qu'ils ne le furent jamais à l'égard de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons pas sans doute à connaître dans quelle direction seront orientés les événements.

En Italie, les choses paraissent en passe de se gâter de plus en plus.

De tous côtés, les violences se multiplient : incendies, bagarres, et parfois véritables batailles rangées.

Le gouvernement, sans grande autorité, semble littéralement débordé. Il ne gouverne plus. Deux forces sont aux prises : les communistes, qui représentent les éléments de désordre, les fascistes, qui représentent les éléments d'ordre.

L'apathie, la venlerie des autres groupements politiques ont amené les fascistes à s'attribuer le monopole de la défense nationale.

Il est intéressant d'examiner de près cette expérience politique, unique en son genre et vraiment curieuse que constitue le fascisme.

Il ne s'agit pas ici de peser les mérites et démérites du fascisme, mais seulement d'en saisir la signification.

Le fascisme peut se définir d'un mot : il est nationaliste, et il est passionnément. Il entend servir l'idée nationale, abstraction faite de toute autre préoccupation.

N'est-il pas au plus haut point remarquable que plus de 500.000 jeunes hommes, anciens combattants pour la plupart, se soient groupés autour d'une idée, disciplinés et prêts au suprême sacrifice ?

Jusqu'ici, les fascistes se sont surtout attachés à réprimer les abus des communistes et socialistes italiens.

Mais ce n'est là qu'une tâche négative. Vont-ils maintenant mettre leur force, qui est grande, au service d'un programme national qui tirera l'Italie de ce chaos ?

L'œuvre de construction est toujours infiniment plus difficile que celle d'opposition.

Or, les fascistes comptent dans leurs rangs de fervents monarchistes et conservateurs, mais aussi d'ardents républicains et de farouches anticléricaux !

Toutes ces divergences s'inclineraient devant l'intérêt national du pays ? Les événements seuls formuleront la réponse.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les mouvements de troupes

Une note officielle déclare :

« On s'est ému des déplacements de troupes que l'on voit en ce moment dans chaque région. Nous croyons devoir rassurer ceux que ces mouvements pourraient inquiéter. Les manœuvres d'automne étant supprimées ou du moins n'ayant pas été rétablies depuis la guerre, on procède de tous côtés à des manœuvres de cadres et à des exercices dans les camps d'instruction, et les troupes se rendent dans les camps qui leur sont affectés. »

Les assignats allemands

Le dernier bilan mensuel de la Banque d'Empire montre que, au cours des dernières semaines de juillet, cet établissement a mis 13.743.200.000 marks-papier nouveaux en circulation (émissions pendant les mêmes semaines de 1920 : 1.448.500.000 marks ; en 1921 : 2.471.500.000 marks).

On compte actuellement 189 milliards 794.700.000 marks-papier en circulation.

Les Allemands expulsés d'Alsace

L'annonce de l'expulsion de nombreux Allemands en Alsace-Lorraine a produit des effets divers dans la population. Les uns, avec la majorité des journaux de langue allemande, critiquent sévèrement cette mesure, déclarant qu'elle aura de graves conséquences économiques pour la région. Les autres, soutenus par la plupart des journaux de langue française, approuvent sans restriction la décision prise.

Six expulsions furent opérées sans bruit. Il s'agit d'agitateurs allemands qui s'étaient fait remarquer au cours d'une réunion neutraliste organisée par M. Zorn de Bulach, le chef du parti neutraliste. Pourtant, de nombreuses demandes de parlementaires alsaciens avaient été faites à Paris pour empêcher ces expulsions.

Les livraisons de l'Allemagne aux Soviets

Onze locomotives d'origine allemande viennent d'arriver à Petrograd. D'autres locomotives sont attendues.

Le complot contre M. Poincaré

On a retrouvé à Douarnenez un certain Jean-Marie Olier qui s'était montré très étonné que son état-civil ait été pris par l'anarchiste vagabond qui avait fait des révélations sur le complot ourdi contre M. Poincaré. Mais on apprend aujourd'hui que, tout comme l'autre, le Jean-Marie Olier, de Douarnenez, a été libéré récemment du pénitencier d'Albertville, exerce la profession de comptable et a habité Paris, boulevard Rochechouart.

Quelle est cette étrange coïncidence ? Les deux Olier n'en feraient-ils qu'un, par hasard ?

Simple constatation !

Un million de roubles, qui valaient avant 1914, sous le régime tsariste, 2 millions 660.000 francs, valent, en 1922, sous le règne des Soviets, 5 fr. 20.

Le Japon ne songe pas à reconnaître les Soviets

On dément les bruits relatifs à des négociations entre le Japon et la Chine d'une part et la Russie des Soviets d'autre part. Le Japon demeure complètement étranger aux transactions qui pourraient éventuellement s'engager entre la Chine et la Russie.

Un grain prolifique

M. Chadelat, cultivateur à Neuvéglise (Cantal), a récolté dans son champ un pied de seigle produit par le même grain, portant 41 épis et plus de 1.300 grains.

CHRONIQUE LOCALE

CONGÉS !

Mi-juillet est l'époque où, dans les villes, d'anciens se croient obligés de fermer leurs appartements, et de se précipiter dans des trains pour aller respirer l'air, chercher des distractions dans une autre région. Chacun son goût. Et, sur cette question des congés, des villégiatures à la montagne ou à la mer, nous ne chicanerons personne.

Il y a des villes, des pays, où la vie n'est peut-être pas supportable, où les distractions manquent. Ceux qui habitent ces régions font bien de s'en éloigner.

Mais nous sommes étonnés que des Cadurciens imitent les indigènes de ces villes où l'on s'ennuie.

Pourquoi quitter Cahors, ô Cadurciens ! Pour aller où ? Pour faire quoi ? Jamais Cahors n'est plus accueillant, plus sain, plus attrayant, plus joyeux qu'en cette époque de congés.

Chercher du repos dans les broussailles, ou sur le bord de la mer ? Nous avons ce qu'il faut chez nous. Une rivière où il y a beaucoup d'eau pour pêcher les poissons de toutes espèces, en grande quantité ; — demandez ça à ceux qui ont pris part au concours de pêche ; — des ruisseaux, ruisselets ou fontaines les crévettes qui valent bien toutes les crevettes de l'Océan.

De l'ombre ? Nous avons le parc, les allées Fénelon, la plage de l'Aviron, l'île de Cabessus.

Du soleil, de la chaleur, mais nous pouvons en céder à tous les rhumatisants, à tous les bronchiteux.

Il n'y a pas de distractions ? Que celui qui voudrait pareils propos vienne faire un tour à Cahors, actuellement !

Le soir venu, quand les bees de gaz sont allumés, allons sur le Boulevard. Musique partout : au Tivoli, orchestre de choix ; à la Promenade, orchestre de choix également ; au Bordeaux, musique, cabaret montmartrois avec chansons de choix de Lagaspie ; sur la place de la République, cinéma ; au Palais des Fêtes, cinéma.

Et cela chaque soir. Bien mieux, samedi, dimanche et lundi, une place de notre ville est illuminée à giorno. Les lampes électriques inondent de clarté multicolore, les rues et maisons d'alentour ; des fusées et des pétards éclatent sur la foule énorme qui se presse sur cette place et se met, en dépit de la chaleur, à gambiller au son d'un orchestre de choix.

C'est la « boto » qui jusqu'à minuit, harasse mais enchante les couples jeunes et ardents des danseurs. Encore plus fort : pour qu'il y ait davantage de musique, de bruit sur les Boulevards, pour que les promeneurs en prennent bien pour leurs oreilles, sur le trottoir de la bijouterie Bouysson, un marchand de phonographes, a installé un de ses instruments qui fait entendre des airs de grand opéra.

Depuis 4 semaines et plus, il en est ainsi chaque soir, dans notre vieux Cahors. Et ce n'est pas fini. Cela durera peut-être bien un mois encore.

Les Cadurciens qui voulaient aller faire une cure d'eau sont indécis. Parler alors que nous avons des distractions à foison, et pour rien, oui pour rien, eh bien non : ce serait trop bête. Aller ailleurs pour ne rien voir, ne rien entendre et dépenser quand même beaucoup d'argent, c'est fou.

C'est le langage de la raison : aussi les Boulevards sont, chaque soir bondés de promeneurs. Les étrangers qui arrivent sont étonnés de ce luxe de lumières, de musique et de chant : « Mais nous n'avons vu ça nulle part, disent-ils. » Et les cadurciens, tout fiers de répondre : « Yo qu'in Couou ! »

Les automobilistes qui ont la mauvaise habitude de faire de la vitesse dans la traversée de la ville, sont obligés de marcher comme un vulgaire promeneur, lentement. D'abord, par peur d'écraser un piéton, ensuite

et surtout parce qu'ils sont émerveillés et ravis d'entendre musique et chant.

Et nous le répétons, tous ces plaisirs de la vue, de l'ouïe, c'est pour rien. Les terrasses des établissements par courtoisie, par politesse, par raffinement de complaisance, n'ont fait qu'installer des guéridons, des tables, des chaises. Qui veut s'asseoir, s'assied. Qui veut consommer, consomme le « gloria » le « paysan ou le toi » ou le panaché de famille.

Jusqu'à 11 heures et quelques minutes, que l'horloge de la mairie marche ou soit arrêtée, que le cadran de l'horloge soit éclairé ou éteint, orchestres, chanteurs régaler les Cadurciens.

Encore un peu de chaleur, et nous verrons Cahors être la ville que les touristes ne quitteront qu'à regret, surtout si un jour, poussant l'urbanité jusqu'à une limite inusitée, mais possible, les hôtels réduisaient la note et les limonadiers offraient gratuitement l'apéritif et le moka digestif.

Nous n'en sommes pas encore là : les temps sont toujours trop durs.

Mais, Cadurciens qui avez quitté Cahors, pour chercher des distractions et du repos, croyez ce que nous vous disons : vous avez eu tort. Jamais à Cahors il n'y a eu de plus belles attractions, de plus saines distractions qu'actuellement. Et ceux qui restent sont tous heureux, joyeux, en parfaite santé.

L. LOUIS BONNET.

Agrégation

Nous apprenons avec plaisir que M. Allié, le distingué professeur d'espagnol au lycée Gambetta vient d'être reçu à l'agrégation d'espagnol. Nos sincères félicitations.

Tabacs

M. Rosset, vérificateur des tabacs à Cahors, est nommé à Bergerac. Nos félicitations.

Contributions directes

Notre compatriote M. Marcenac, fils du sympathique secrétaire du commissariat de police, surnuméraire des contributions directes dans le Lot, est nommé dans la Gironde. Nos félicitations.

Enregistrement

M. Lasserre, receveur de 6^e classe à la Roquebrussanne (Var) est nommé receveur de 5^e classe à Livernon.

Mouvement des Instituteurs

Par arrêté de M. le Préfet en date du 7 août, pris sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, sont nommés :

- A Cahors (adjoint pour 2 ans) : M. Lantuejoul, du Vigan ;
- A Montgesty : M. Besse, de Sérignac ;
- A Lacapelle-Cabanac : Mme Vaissie, de Sérignac ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail : Mme Counord, de Montlauzun ;
- A Sérignac : M. et Mme Solacroup, de Bagnac ;
- A Bagnac (adjoint pour 2 ans) : M. Longaygue, de Cuzance ;
- A Cuzance : M. Surchamp, de Mayrinhac-Lentour ;
- A Mayrinhac-Lentour (adjointe école de garçons) : Mme Lherm de l'école de filles ;
- A Rignac-Cuzance : Mlle Verilhac, de Maxou ;
- A Maxou : Mlle Hug, des Roques ;
- A St-Croix : Mme Bénais, d'Escayrac ;
- A Lebrail

Que, d'autre part, toute la région du sud de la ligne ne peut utiliser le service actuel pour se rendre aux foires de Cahors, Salviac et Gourdon qui sont cependant des centres importants de transactions commerciales.

Considérant que le principe d'un double service à jours fixes et les jours de foire a été déjà accepté sur certaines lignes et qu'il est juste que la dite région soit traitée sur le même pied que les autres.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'étonne que dans un état démocratique les principes constitutionnels ne soient pas respectés en autorisant à opérer à domicile les bouilleurs de cru qui peuvent distiller par an 200 litres d'alcool tandis que les petits bouilleurs sont contraints d'opérer à l'atelier public et obligés de s'y rendre avec récipients, bois et accessoires entraînant ainsi une dépense supplémentaire et une perte de temps très appréciable.

Aussi le Conseil d'arrondissement de Cahors, émet le vœu que la liberté de distiller à domicile soit rendue à toute personne cultivant ou faisant cultiver la vigne et les arbres fruitiers.

Une adresse de félicitations est proposée en faveur du gouvernement et de M. Poincaré. Cette adresse est votée moins une voix, celle de M. Soulié.

La séance a été levée à 5 heures.

Mairie de Cahors
On nous communique :
M. de Monzie, sénateur-maire de Cahors absent de France pendant une quinzaine de jours, prie ses correspondants de surseoir à lui écrire pendant cette période.

Ecole primaire supérieure
Les parents désireux de placer, comme pensionnaires, leurs enfants à l'école primaire supérieure de Cahors, sont invités à en informer au plus tôt M. Lafage, Directeur, qui tient à leur disposition des pensions de famille, présentant toutes garanties, tant au point de vue surveillance qu'au point de vue confort.

M. Lafage recevra les parents du 20 septembre au 1^{er} octobre, à l'école primaire supérieure, tous les jours de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h.

En attendant, on peut lui écrire, pour renseignements à l'adresse suivante :
M. Lafage, directeur, en villégiature, à Luzech (Lot).

Société musicale
Nous apprenons la formation d'une société musicale à l'école supérieure de Cahors. Les personnes qui possèdent des instruments d'occasion et qui désirent s'en défaire, sont priées de s'adresser à M. Lafage, directeur de l'école supérieure.

On achètera également un harmonium d'occasion, même en mauvais état.

Caisses d'épargne
Il sera procédé le 28 septembre 1922, à l'élection de deux présidents ou membres de conseils d'administration de caisses d'épargne. Le nombre de voix attribué à chaque caisse d'épargne est fixé de la manière suivante dans le Lot :

Caisses d'épargne possédant un nombre de livrets inférieur à 4.000 et ayant droit à une voix : Gourdon, Souillac, St-Céré.

Caisses d'épargne comptant de 4.000 à 7.999 livrets et ayant droit à 2 voix : Cahors.

Caisses d'épargne comptant de 8.000 à 11.999 livrets et qui ont droit à 3 voix : Figeac.

Obsèques
Lundi matin, ont été célébrées les obsèques de M. Antonin Troussel, entrepreneur de maçonnerie. Une foule considérable, parmi laquelle se trouvaient les membres de la Cie des Sapeurs-pompiers de Cahors, des délégués des Cies de Sapeurs-Pompiers de Figeac et de Souillac, tous en tenue, a suivi le char funéraire, qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes.

L'Avenir Cadurcien, dont faisait

partie Antonin Troussel, a joué durant le parcours de la maison au cimetière des airs funéraires.

Au cimetière, M. Nicolai, le sympathique conseiller municipal, au nom de l'Avenir Cadurcien, a adressé en ces termes le dernier adieu au regretté disparu.

Discours de M. Nicolai
Mesdames, Messieurs,
Les membres de la Société « L'Avenir Cadurcien » n'ont pas voulu quitter leur cher et regretté collègue Antonin Troussel sans venir s'incliner douloirement devant son cercueil.

Le souvenir du cher défunt évoque en effet tout un passé de travail et de persévérance qui a donné à notre vieille société musicale la force de se rendre si souvent utile et de grandir. Troussel fut en effet un des quatre fervents de la Lyre qui, en 1894, réussirent à constituer solidement ce noyau d'adeptes figurant aujourd'hui, autant par devoir que par reconnaissance, à ce pieux cortège de parents et d'amis.

Au milieu des préoccupations constantes que lui donnait un travail des plus assidus, la mort de son frère, survenue il y a quelques mois à peine, l'avait péniblement affecté. Ce fut la seule circonstance qui l'obligea à quitter, pour un temps que nous espérons bien court, nos répétitions et nos réunions d'amis ! Elle n'a malheureusement fait qu'aggraver le mal impitoyable qui le ravit pour toujours à notre affection !

Antonin Troussel n'était pas seulement un collaborateur infatigable qui, jusqu'au sein du conseil d'administration de l'Avenir Cadurcien, prodiguait ses conseils et ses encouragements, il était aussi, avec tous ceux qu'il fréquentait ou faisait appel à son dévouement, l'ami sûr et fidèle sur lequel, en toute occasion, on pouvait compter. J'ai été de ceux-là et je peux dire une dernière fois, hélas ! qu'avec lui disparaît un brave et bon camarade, une figure énergique et un noble cœur.

Puisse la manifestation de notre émotion et de nos regrets être un réconfort à sa famille éplorée !
Antonin Troussel, au nom de tous les amis et particulièrement des musiciens de l'Avenir Cadurcien,
Adieu !

Nous renouvelons à Mlle Troussel, à la famille, nos sincères condoléances.

Nécrologie
C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de M. Rous, père des sympathiques camionneurs de notre ville et frère de M. Jules Rous, ancien camionneur.

M. Rous faisait encore lundi soir sa promenade. Mais en raison de souffrances qu'il endurait, il était entré à l'hôpital à 7 heures du soir, pour être opéré.

L'opération eut lieu dans la nuit, mais à 2 heures, M. Rous expira.

M. Rous était une figure sympathique de notre ville où il comptait de nombreux amis. Sa mort a causé de vifs regrets.

Nous prions Mme Rous, ses fils et son frère, de vouloir bien agréer l'expression de nos regrets et de nos vives condoléances.

Noyé dans un mare
Samedi, vers 13 heures, après déjeuner, la jeune enfant de M. Tulet, cultivateur à Payrol, hameau de la commune de Cahors, âgée de deux ans, quittait sa maison pour aller jouer. Trompant la surveillance de ses parents, elle s'approcha, malgré de nombreuses recommandations, d'un lac servant d'abreuvoir situé sur le bord d'un chemin à quelques mètres de la maison paternelle. Quelques instants après, sa mère, qui la cherchait, eut l'extrême douleur de voir le chapeau de sa fille flottant à la surface de l'eau.

Les voisins appelés en toute hâte, réussirent à sortir la pauvre fillette de l'eau, profonde de deux mètres, mais il fut impossible de la ramener à la vie, la congestion avait fait son œuvre.

Excès de vitesse
Procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police contre le conducteur de l'auto 2012 E-1 pour excès de vitesse dans la traversée de la ville.

A qui le portefeuille ?
Un portefeuille contenant une somme d'argent a été trouvé par M. Couderc, employé chez M. Mandelli, bijoutier. Le lui réclamer.

AVENIR CADURCIEN
PROGRAMME DU 10 AOUT 1922
Le Nivernais (p. r.) Kelsen.
Lèvres-Roses (valse) Andrieu.
Nabuchodonosor (fant) Verdi.
Souviens-toi (mazurka) Frédérix.
Marche Mauresque, Maquet.

Allées Fénélon, de 21 h. 1/4 à 22 h. 1/4

Arrestation
Le nommé Lestien Albert, 50 ans, s. d. f., inculpé de vagabondage et défaut de carnet anthropométrique, a été arrêté à St-Pierre Lafeuille chez M. Couderc et écroué à la prison de notre ville.

CHRONIQUE SPORTIVE
Brevet militaire des 100 kilomètres. Organisé par le Comité départemental de l'U. V. F.

Cette course courue sur le parcours Cahors-Cajarc et retour réunissait 15 engagements. Une seule abstention signalée au départ. Sur le quoi, « Boul » crève et abandonne. Le train est animé et les semés sont légion. Le peloton de tête comprenant, Huygbaerts, Valadié, Molis, Sirvain, Montagne et Bétaillé est emmené par le belge, « St-Géry », les officiels crèvent mais tous donnent le coup de pompe et à Conduché la Renault a rejoint sa place.

Toutes les localités sur la route applaudissent les jeunes routiers sauf Tour-de-Faure qui, en fête, s'occupe à ce moment-là de la poule farcie de la « Boto ». A 5 km. de Cajarc, Molis heurte la voiture tombe, s'évanouit, se fait soigner et remonte en selle. A signaler l'attitude du jeune Bétaillé qui perdit sa place dans le peloton de tête pour rester soigner Molis.

Pendant ce temps, MM. Lemaire et Dulac font voluer officiellement avec une quinzaine de sport, la qualité de ce champion est à l'heure 8 minutes. Les cotes avalées à 15 à l'heure, les descentes à 60.

Les contrôles de Thérac et Montgesty avaient été magistralement organisés par M. Pergot, notaire, M. Cau, docteur et M. A. Lagaspie.

M. Emile Delfort avait doté les courses cyclistes de 2 superbes objets d'art en vermeil dans écrin.

Il avait tenu à honneur d'assister à l'arrivée des 2 courses et donna entre temps d'utiles conseils pour l'emplacement et l'organisation du futur champ de football.

Les organisateurs, contrôleurs, juges au départ, à l'arrivée, s'acquittèrent de leur tâche avec tact et compétence.

Nous avons de particuliers remerciements à adresser à MM. Lurguie, Puybasset, Ferran, Marius Dalsol, Girard, Soulié fils, etc., etc.

Bonne, très bonne journée pour le sport et pour Cahors. Le public excessivement nombreux qui était accouru dans notre coquette cité ne ménagera pas les applaudissements, les bravos et les vivats.

Tout fut parfait. L'U. S. C. fut à l'honneur et Catus à la fête. Merci à tous en général qui se dépensèrent sans compter et au président, à me de cette réunion, M. Lurguie.

Lancement du poids : 1^{er} Maradène; 2^e Guihou Jean.
Saut sans élan : 1^{er} Courtil Marc; 2^e Borie, de Salzevou.
Saut en longueur avec élan : 1^{er} Gracies Ambroise; 2^e Borie.
Saut en hauteur avec élan : 1^{er} Guihou; 2^e Barri.
Saut en hauteur sans élan : 1^{er} Courtil; 2^e Gracies.

Course à pied, 100 mètres plat : 1^{er} Gracies; 2^e Guihou; 3^e Soulié.
Course vélos vitesse, 1.000 mètres : 1^{er} Maradène; 2^e Bouysson Armand; 3^e Barri jeune; 4^e Raynal Paul.
Circuit de Catus, 35 kilomètres : 1^{er} Oulrières; 2^e Barbance; 3^e Rogues de Catus; 4^e Galou, de Nuzéjols; 5^e Raynal, de Catus.

Puy-l'Evêque
Concours de pouliches et poulinières du 4 août 1922. — Voici les résultats de ce concours qui a eu lieu à Puy-l'Evêque, sous la haute direction de M. le directeur de la section de haras de Villeneuve-sur-Lot.

Concours de pouliches suitées. — 1^{er} prix, 250 fr. : 2^e prix, 200 fr. (M. Périé); 3^e et 4^e prix, 75 fr. (M. Lagarde).
Juments non suitées. — 1^{er} prix, 200 fr. (M. Lamousserie); 2^e prix de majoration de 150 fr. : 3^e prix 100 fr. (M. Carbonnier).
Pouliches de 3 ans. — 1^{er} prix, 200 fr. (M. le Comte d'Hébrail); 2^e 150 fr. (M. Balde); 3^e prix 150 fr. (M. Roquemourou).
Pouliches de 2 ans. — 1^{er} prix 100 fr. (M. Tissendieu); 2^e 75 fr. (M. Lamousserie).

Figeac
Chien égaré. — Chien courant blanc, tête fauve avec une tâche noire sur le dos, a été égaré le 17 juillet dernier.
Récompense à qui le ramènera à M. Beaulieu, dépositaire de bière à Figeac.

Montredon
Nomination. — Par arrêté de M. le préfet de l'Aveyron, M. Gouzou Louis, genre de Mme Parnelle à Montredon, a été nommé rédacteur à la Préfecture de ce département. Félicitations.

Mutation. — Par suite de la dissolution du centre de rééducation de Toulouse,

Natation
Organisé par la Fédération française de Natation, le Championnat de France militaire s'est disputé dimanche dernier à Paris.

Nous sommes heureux d'enregistrer le beau succès du soldat Martiniquais Tadi, du 7^e qui concourait sous les couleurs de l'Aviron Cadurcien et s'est brillamment classé 1^{er} dans la course de 100 mètres.

Tous ceux qui assistèrent à la récente fête nautique de l'Aviron applaudiront à la belle victoire du puissant athlète du 7^e. Notre confrère l'Echo de Paris consacre à Tadi les lignes suivantes :
« Le Championnat de France militaire a été gagné par le nègre Tadi, du 7^e régiment d'infanterie qui nage avec précipitation et d'une façon désordonnée, mais avec une telle énergie qu'il peut conserver jusqu'au bout l'avance qu'il s'était assurée dans les cinquante premiers mètres. Comme la plupart des athlètes de couleur nouveaux venus au sport, la qualité de ce champion est difficile à définir. Bien entraîné et bien stylé, il sera capable de faire mieux ».

Nous y joignons nos plus vifs compliments.

Catus
La manifestation sportive du dimanche 6 août a été comme on s'y attendait du reste un réel succès.

Le soleil était lui aussi de la partie. La délicieuse promenade La Vernière aux platanes élanés ruilla de toilettes claires, de maillots multicolores, de fanions et de brassards verts et roses.

Les divers jeux : lancement du poids, sauts en longueur, en hauteur avec ou sans élan, courses pédestres, donnèrent lieu à des tournois passionnants car très nombreux étaient les jeunes athlètes.

La course cycliste, le 8 Catusien, fut elle aussi parfaitement réussie. Les 35 kilomètres du parcours furent courus en 1 heure 8 minutes. Les cotes avalées à 15 à l'heure, les descentes à 60.

Les contrôles de Thérac et Montgesty avaient été magistralement organisés par M. Pergot, notaire, M. Cau, docteur et M. A. Lagaspie.

M. Emile Delfort avait doté les courses cyclistes de 2 superbes objets d'art en vermeil dans écrin.

Il avait tenu à honneur d'assister à l'arrivée des 2 courses et donna entre temps d'utiles conseils pour l'emplacement et l'organisation du futur champ de football.

Les organisateurs, contrôleurs, juges au départ, à l'arrivée, s'acquittèrent de leur tâche avec tact et compétence.

Nous avons de particuliers remerciements à adresser à MM. Lurguie, Puybasset, Ferran, Marius Dalsol, Girard, Soulié fils, etc., etc.

Bonne, très bonne journée pour le sport et pour Cahors. Le public excessivement nombreux qui était accouru dans notre coquette cité ne ménagera pas les applaudissements, les bravos et les vivats.

Tout fut parfait. L'U. S. C. fut à l'honneur et Catus à la fête. Merci à tous en général qui se dépensèrent sans compter et au président, à me de cette réunion, M. Lurguie.

Lancement du poids : 1^{er} Maradène; 2^e Guihou Jean.
Saut sans élan : 1^{er} Courtil Marc; 2^e Borie, de Salzevou.
Saut en longueur avec élan : 1^{er} Gracies Ambroise; 2^e Borie.
Saut en hauteur avec élan : 1^{er} Guihou; 2^e Barri.
Saut en hauteur sans élan : 1^{er} Courtil; 2^e Gracies.

Course à pied, 100 mètres plat : 1^{er} Gracies; 2^e Guihou; 3^e Soulié.
Course vélos vitesse, 1.000 mètres : 1^{er} Maradène; 2^e Bouysson Armand; 3^e Barri jeune; 4^e Raynal Paul.
Circuit de Catus, 35 kilomètres : 1^{er} Oulrières; 2^e Barbance; 3^e Rogues de Catus; 4^e Galou, de Nuzéjols; 5^e Raynal, de Catus.

Puy-l'Evêque
Concours de pouliches et poulinières du 4 août 1922. — Voici les résultats de ce concours qui a eu lieu à Puy-l'Evêque, sous la haute direction de M. le directeur de la section de haras de Villeneuve-sur-Lot.

Concours de pouliches suitées. — 1^{er} prix, 250 fr. : 2^e prix, 200 fr. (M. Périé); 3^e et 4^e prix, 75 fr. (M. Lagarde).
Juments non suitées. — 1^{er} prix, 200 fr. (M. Lamousserie); 2^e prix de majoration de 150 fr. : 3^e prix 100 fr. (M. Carbonnier).
Pouliches de 3 ans. — 1^{er} prix, 200 fr. (M. le Comte d'Hébrail); 2^e 150 fr. (M. Balde); 3^e prix 150 fr. (M. Roquemourou).
Pouliches de 2 ans. — 1^{er} prix 100 fr. (M. Tissendieu); 2^e 75 fr. (M. Lamousserie).

Figeac
Chien égaré. — Chien courant blanc, tête fauve avec une tâche noire sur le dos, a été égaré le 17 juillet dernier.
Récompense à qui le ramènera à M. Beaulieu, dépositaire de bière à Figeac.

Montredon
Nomination. — Par arrêté de M. le préfet de l'Aveyron, M. Gouzou Louis, genre de Mme Parnelle à Montredon, a été nommé rédacteur à la Préfecture de ce département. Félicitations.

M. Boutaric Noël, mutilé de guerre, qui y était affecté en qualité d'apprenti cordonnier, a été transféré au centre de rééducation de Rodez.

St-Simon
Fratric. — Le comité des fêtes organise pour les 27 et 28 août de belles fêtes nautiques et sportives, avec le concours de plusieurs Sociétés sportives de la région.
Les forains sont invités à se faire inscrire pour rentrer leur place.

Gourdon
Etat-civil de la commune de Gourdon pendant le mois de juillet. — Naissances : 6 garçons. — Mariages : Jean-Marie-Marcel Lompech, sergent-major au 7^e R. I., 27 ans, à Cahors et Joséphine Dablanc, dame employée des postes, 28 ans, à Gourdon; Louis Maury, mécanicien, 22 ans, à Gourdon et Lucie-Eugénie-Henriette Mouréol, sans profession, 19 ans, à Gourdon. — Décès : Robert-Emile-Clement Saint-Martin, 3 mois, avenue Gambetta; Louis Janis, employé de banque, 21 ans, rue Marsais; Auguste Gares, 68 ans, hôpital; Pierre Froment, 72 ans, aux Coustous; Henri Labaude, 78 ans, hôpital; Antoine Chantelouve, 75 ans, hôpital; Rosalie Gineste, 75 ans, veuve Mazet, à Lagrave; Rose Baldy, sans profession, 78 ans, veuve Pechmagre, à Largenlière; Henri Desplat, 77 ans, hôpital.

Souillac
La foire. — Foire assez importante marché bien approvisionné, mais peu de bêtes sur le foirail.

Principaux prix relevés sur le marché : Poules, 2,50 à 3 fr. le demi-kilo, poulets, 3,50 à 3,75 le demi-kilo; canards, 2,75 à 3 fr.; oies, 2,50 à 2,75; lapins, 1,25 à 1,50; œufs, 3 fr. à 3,25 la douzaine.

Légumes. — Haricots vert, 0,40 à 0,60 le demi-kilo; poids, 1 fr. à 1,25 la livre; carottes, 0,40 à 0,80 la boîte; chou, 1 fr. à 1,25 la pièce; pommes de terres, 0,50 à 0,75 le kilo; fromages, 0,45 pièce.

Fruits. — Poires, de 1 fr. à 2,72 la douzaine; pêches, de 2 fr. à 3,50 suivant qualité. Foire prochaine le 19.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 45.

LA CONFERENCE DE LONDRES
Après la première séance
De Londres : Après la première journée de la Conférence, les positions paraissent être les suivantes :

La proposition de M. Poincaré tendant à accorder un moratorium à l'Allemagne moyennant la prise de certains gages productifs est appuyée par la Belgique. M. Lloyd George formule des réserves. M. Schanzer ne se prononce pas encore.

Le baron Hayashi garde un rôle d'observateur.

Négociations financières
De Londres : Les experts alliés et les ministres des Finances commenceront leurs travaux ce matin, sous la présidence de Sir Robert Horne.

Le discours de Lloyd George
De Londres : L'exposé de M. Lloyd George mettant en avant les difficultés présentes de l'Angleterre est généralement bien accueilli par la presse anglaise.

La plupart des journaux croient qu'il est possible de réaliser l'unité de vues dans la politique des Alliés.

Une note de l'Autriche
De Vienne : Le gouvernement autrichien adresse à la Conférence de Londres une note déclarant que s'il n'était pas secouru, il laisserait aux alliés la responsabilité d'administrer le pays.

Les rapports germano-bavarois
De Berlin : Le Comte Lerchenfeld arrivera demain à Berlin pour prendre part à des négociations avec le gouvernement allemand.

Les grèves des Etats-Unis
De Washington : Le président Harding fait de nouveau appel aux ouvriers des ateliers ferroviaires en grève pour qu'ils repréentent le travail.

AVIS
De nombreuses personnes nous remercient journellement de l'excellente recette que nous avons publiée, recette qui consiste à faire soi-même, pour 2 fr. 75, un litre d'excellent vin fortifiant, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.
Pharmacie Orliac à Cahors.

REMERCIEMENTS
Les familles TULET (de Peyrolis), BARTHÉLEMY, LAGRANGE, BACH et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur fille, nièce et cousine

Odette TULET
décédée accidentellement le 5 août à l'âge de trois ans.

AVIS DE DÉCÈS
Madame ROUS, née GRÉS; Messieurs Victor ROUS, Justin ROUS et Madame ROUS et leur fils Gabriel;
Monsieur Jules ROUS;
Les familles AUSSET, BERBIER, CRAYSSAC, NAVET, PELIGRI, LAGARRIGUE et les autres parents ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean ROUS
décédé à Cahors, le 8 août 1922, à l'âge de 65 ans.
Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées mercredi 9 août, à 1 heure 1/2.
Réunion à l'hôpital.

LES PIEDS SENSIBLES
PENDANT LES CHALEURS
Un simple bain de pieds saltraté vous débarrassera de tous vos maux de pieds

Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que les chaleurs leur font endurer : les pieds brûlent comme du feu, ils s'enflent et s'échauffent, les chaussures semblent devenir trop étroites et les douloureux causés par d'anciens cors et durillons causés par d'anciens cors et durillons.

Il est de toute actualité de rappeler qu'un simple bain de pieds saltraté constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain saltraté stimule la circulation du sang, tonifie et dégage les pieds meurtris et endoloris et fait rapidement disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue; de plus, étant légèrement oxygéné, l'eau saltraté est d'une grande efficacité contre l'irritation et la mauvaise odeur occasionnée par une transpiration trop abondante.

Une petite poignée de Saltrates Rodell, sels naturels extra-concentrés, vendus à un prix modique par tous les pharmaciens, suffit pour préparer un de ces bains bien-faisants. Il est donc bien inutile de souffrir plus longtemps de maux de pieds pendant les chaleurs puisque, pour quelques francs seulement, vous pouvez si facilement les guérir et vous en débarrasser à tout jamais.

NOTA. — Enigues des saltrates et méfiez-vous des contrefaçons dont la plupart n'ont aucune valeur curative.

A VENDRE
ÉTUDE D'HUISSIER
Labastide-Murat (Lot)
PRIX MODÉRÉ
S'adresser au Bureau du Journal

VIEILLE HUILERIE SAVONNERIE
confèrait carte avec dépôt à AGENTS visitant bonne petite épicerie. Référ. exigées.
Ecr. : SALEMOM, 112 A., Rue Dragon, MARSEILLE.

CLOS SAINT-PAUL (rouge ou blanc)
Muscat de Frontignan, origine 1^{er} cru
Vin Blanc moelleux et mi-moelleux (extra-vin)
Vin Rouge Montagne Frontignan
Vins de liqueurs et Apéritifs divers
Madère, Malaga et Porto d'origine

Drevon & Marsal, négociants
propriétaires, à FRONTIGNAN (Hérault).
(Des représentants sont acceptés sur références.)

La MAISON COMPAIN & Co, L. MOMOT et, de LIMOGES, fondée en 1834 (Cognac, Fines Champagnes, Liqueurs et Vins Fins), dem. Voyagers ayant tournée ou Représentants à la comm. p^r régions Sud-Ouest et Sud de la France. Ecr. directem^t.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'AFFAIRE RICHARD
D'après BURFORD-DELANNOY
PAR
E.-Pierre LUGUET

II

NAISSANCE D'UN TERRE-NEUVE

— Je te blesse en parlant ainsi, mais j'estime que je fais mon devoir, et j'ose espérer que tu m'en remercieras un jour. Réfléchis bien à ce que je viens de te dire; ne t'engage pas irrévocablement sans avoir fait ce que je te conseille, et souviens-toi que je suis incapable de prononcer des mots comme ceux-ci sans de graves motifs.

Dominique Richard se leva pour prendre congé. Dora se taisait, les sourcils contractés, les lèvres jointes et le regard soudain durci. Un violent combat se livrait évidemment dans son âme.

— Au revoir, dit l'avocat.
— Attends, interrompit l'actrice d'une voix tranchante. Rassieds-toi. Ecoute, Dominique, je te suis loyal et incapable de calomnier un rival. Dis-moi ce que tu sais de Paul Vernier ?

— Ma chère enfant, je préférerais que tu me demandes à d'autres. Je ne suis malheureusement pas le seul à avoir observé ce que j'ai observé,

— Oui, mais ces autres ne m'inspirent aucune confiance; je puis leur croire un but caché. Toi, c'est différent. Tu connais bien Vernier ?
— Depuis le collège.
— Dis-moi ce que tu sais de lui.
— Dora...
— Je t'en supplie, dis-moi ce que tu sais de lui. Personne ne m'aura jamais rendu plus grand service, peut-être, et il n'appartient qu'à toi de le faire. Et tu peux apaiser tes scrupules en songeant que c'est ma vie entière et mon bonheur qui se jouent ici. Que sais-tu de lui ?
— C'est simple, répondit l'avocat sans reprendre son siège. Vernier est un joueur avéré, et un buveur avéré.
— Ah !...
— Et c'est tout. Mais il y a dans ces deux mots, tu en conviendras avec moi, ma chérie, de quoi troubler, de quoi empoisonner ton existence entière. Tu auras confirmation de ce que je viens de te dire auprès de tous ceux qu'il te plaira d'interroger. Et maintenant, laisse-moi partir.

— Pas encore. Assieds-toi, répondit la jeune femme, dont une ride obstinée barrait le front, et qui paraissait poursuivre quelque but mystérieux. Je désire que tu me racontes ce que tu sais sur la vie entière de Vernier.

— Je vais le faire en quelques mots, répondit Richard en reprenant sa chaise, car ce qui se passe ici m'est plus pénible que je ne saurais dire, et j'ai hâte que ce soit terminé.
— En quelques mots, soit.

— Voici. Nous avons été au collège ensemble. Paul Vernier et moi; c'était un élève intelligent, mais peu travailleur. On disait couramment de lui qu'il apprenait ce qu'il voulait. Malheureusement, il ne voulait pas apprendre grand-chose. Je lui rends d'ailleurs cette justice que ce n'était pas sa faute, mais celle de son père qui lui fourrait de l'argent plein les poches, et l'habitua à se considérer comme un être supérieur et qui n'aurait jamais besoin de travailler pour vivre.

« Il est cependant sorti du collège avec ses diplômes secondaires, et nous avons commencé le droit ensemble. Mais l'enfant s'est retrouvé dans l'homme, et il s'est mis à vivre dans les brasseries et dans les établissements de nuit, lié à une société facile où il trouvait de nombreux amis parce qu'il dépensait sans compter un argent qui ne lui coûtait rien. Les cours et les examens devinrent naturellement les moindres de ses soucis, et ç'aurait été l'éternel étudiant qui n'arrive jamais à rien, sans deux événements qui modifièrent sa vie : la mort de son père, qui le mit en possession d'une fortune, et la connaissance d'un comédien, qui vint accentuer le goût de l'irrégularité qu'il était en lui.

« Vernier se lança dès lors dans la grande vie — cette chose idiote qu'on appelle la grande vie; il dé